



Formulaire A

Identification de l'ayant droit économique

Titulaire de compte

IBAN

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Date de naissance

Nationalité(s)

Les nationalités multiples doivent toutes être indiquées

Activité professionnelle

Le titulaire de compte déclare (cocher la case qui convient),

☐ qu'il est lui-même le **seul** ayant droit économique des valeurs patrimoniales

ou

☐ que la personne suivante est (aussi) l'ayant droit économique des valeurs patrimoniales (ces indications n'ont pas valeur de procuration) :

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Date de naissance

Nationalité(s)

Les nationalités multiples doivent toutes être indiquées

Activité professionnelle

Relation avec le cocontractant

Le titulaire de compte s'engage à communiquer spontanément et sans délai toute modification à la CEPF.

Lieu, date

Signature du titulaire de compte

Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (article 251 du Code pénal suisse (faux dans les titres); peine encourue: peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

Explications à propos du Formulaire A

Principes

Aux termes du chiffre 3.2 des Conditions générales (CG) de la Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF), le titulaire de compte est habilité à déposer sur le compte ouvert auprès de la CEPF, outre ses propres fonds, les fonds de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de son partenaire, qui, conformément aux dispositions de PUBLICA, pourraient faire valoir un droit à une rente de partenaire, ainsi que ceux des enfants mineurs.

Le titulaire de compte est toutefois tenu, en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent, de déclarer à la CEPF si les fonds qui y sont déposés appartiennent à lui seul ou s'ils appartiennent à une ou plusieurs tierces personnes habilitées à déposer des fonds qui sont mentionnées dans le paragraphe ci-dessus (identification de l'ayant droit économique).

Le titulaire de compte s'acquitte de cette obligation en remplissant et en envoyant le Formulaire A à la CEPF. Il lui incombe de communiquer sans délai toute modification ultérieure de la qualité d'ayant droit économique en remplissant et en envoyant un nouveau Formulaire A.

Instructions pour remplir le formulaire

Le titulaire inscrit correctement toutes ses coordonnées personnelles dans la partie « Titulaire de compte ».

Si les fonds déposés appartiennent au seul titulaire de compte, celui-ci ne doit cocher que la première case.

Si les fonds déposés appartiennent en tout ou partie à une tierce personne habilitée à déposer des fonds selon le chiffre 3.2 des CG, seule la seconde case doit être cochée, auquel cas il convient également de remplir la partie concernant les coordonnées de cet ayant droit économique. Si plusieurs personnes sont réputées ayants droit économiques, le titulaire de compte doit remplir un formulaire pour chacune d'entre elles.

Le titulaire de compte signera alors le ou les formulaires puis les remettra à la CEPF.

Précisions importantes

Le Formulaire A n'a pas valeur de procuration. Les données indiquées n'ont aucune influence sur le droit de disposer du compte.